

DOSSIER d'Echanges/Cessions d'Immeubles Forestiers - Acquéreur

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRENOM : _____

- ✓ Suis acquéreur de parcelles forestières.
- ✓ Souhaite bénéficier du dispositif ECIF afin de permettre l'augmentation de la surface d'une unité de gestion forestière durable conformément au dossier technique.

1- Engagements sur une durée de dix ans :

Je m'engage pendant une durée de 10 ans (à partir de la date d'acquisition de la ou des parcelles achetées) :

- à maintenir la destination forestière de l'unité de gestion,
- à ne pas démembrer l'unité de gestion créée grâce au dispositif ECIF,
- à pratiquer une gestion durable conformément soit à un Plan Simple de Gestion (P.S.G.), soit à un Règlement Type de Gestion (R.T.G.), soit au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (C.B.P.S.).

2- Engagements un an après l'inscription au livre foncier :

Un an après l'inscription au livre foncier, je m'engage à :

- fournir le numéro du document de gestion durable de la parcelle acquise,
- demander la fusion des parcelles cadastrales (si parcelle contigüe) auprès du service du cadastre (téléchargeable sur internet) pour obtenir un seul numéro cadastral pour l'unité créée (imprimé cerfa n° 6505-SD). La demande de cette fusion est gratuite.

3- Engagement de solvabilité :

J'atteste disposer des ressources financières suffisantes afin de payer la somme correspondante au montant de la cession de la parcelle ou des parcelles concernées.

4- Informations sur la ou les parcelles déjà possédées

COMMUNE	N° DE SECTION	N° DE PARCELLE	TYPE DE PEUPEMENT ⁽¹⁾	ESSENCE	SURFACE (ares)

⁽¹⁾ Référence : selon le type de peuplement du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles en ALSACE. En cas de plusieurs types de peuplement ou d'essences sur une parcelle, indiquez le type majoritaire.

5- Informations sur le document de gestion durable

Si je dispose déjà d'un document de gestion durable :

- Numéro du Plan Simple de Gestion : _____
- Ou numéro d'adhésion au C.B.P.S. : _____
- Ou date d'agrément au R.T.G. : _____
- Date d'expiration du document : _____

6- Non- Respect des engagements

Le non-respect des engagements pris pourra entraîner l'annulation de la cession.

Date et Signature de l'acquéreur :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au suivi des transactions immobilières au titre des articles L 124-1 à L 124-13 du code rural et de la pêche maritime. Les destinataires des données sont uniquement les services administratifs en charge de la gestion courante des acquisitions/ventes de biens immobiliers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au MADE SEAT UAR, Hôtel d'Alsace CeA, Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg cedex 9.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »